



Procédure .licenciement suite à refus de signer avenant antidaté

Par Lido4646

Bonjour, je vous explique la situation J'ai signé un CDD en mai 2020 pour 3 mois jusqu'à début août 2020.

Au mois d'août mon employeur me propose de prolonger mon CDD de trois mois jusqu'à début novembre je dis ok. Mais à partir de ce moment la je ne reçois à aucun moment de prolongation de contrat ou autre avenant. Le 30 novembre mon employeur me demande de signer un avenant antidaté au 03/08 date de fin de mon premier cdd pour prolonger mon cdd jusqu'à mi janvier 2021.

J'ai refusé de signer puis 15 jours après soit il y a quelques jours mon employeur revient vers moi en me demandant très lourdement de signer ce papier antidaté.

J'ai refusé poliment en disant que ce n'était pas légal. Il m'a demandé de quitter l'entreprise en me menaçant car je n'avais pas de contrat de travail qu'il avait soit disant des dossiers contre moi.

J'ai quitté l'entreprise sur ces ordres et envoyer un recommandé AR pour demander la suite des événements et mon maintien de salaire.

Je pense que je vais être licencié (je dois récupérer demain un recommandé arrive samedi) mais quel peut être le motif suite à de tels agissements ? Comment peut il prouver une faute du jour au lendemain sans jamais m'avoir convoqué ni rien reproché. Mieux quelques jours avant ce fameux événement il me demandait les documents pour m'inscrire à un examen professionnel en vue d'un diplôme et me commandait du nouveau matériel.

De plus chose troublante ces événements correspondent à l'arrivée d'un nouvel employé...

Merci pour vos avis et retours